

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact



N° 14734*02

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
 de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
 compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Date de réception - 4 FEV. 2014	Cadre réservé à l'administration	Dossier complet le 04/02/2014
		N° d'enregistrement FO9374P 0032

1. Intitulé du projet

Aménagement du site des Filières à Vars (05) - Projet d'aménagement de la voirie de desserte et d'un ouvrage d'art sur le Chagne.

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom: _____ Prénom: _____

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale: **SARL GARGAMELLE**

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale: **M Philippe BILLY**

RCS/SIRET: **5 1 3 7 3 0 3 8 2 0 0 0 1 9** Forme juridique: **SARL**

N°	Arrivé le	Projet de	Éléments de réponse
	4 FEV. 2014		
	Direction DREAL		
	SSEEP		
	DELAC		

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
6° - d)	<p>* Caractéristiques du projet : Création d'une voie d'accès au site des Filières depuis le lotissement du Hameau des Rennes en rive gauche du Chagne sur une longueur d'environ 210 mètres, depuis la zone de Fontbonne jusqu'au secteur des Filières en rive droite du Chagne.</p> <p>* Critères de la rubrique : 6° Infrastructures routières d) Toutes routes d'une longueur inférieure à 3km.</p>
7° - a)	<p>* Caractéristiques du projet : Mise aux normes d'un pont existant sur le Chagne d'une longueur de 15 m.</p> <p>* Critères de la rubrique : 7° Ouvrages d'art a) Ponts d'une longueur inférieure à 100m.</p>

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

L'aménagement de la zone des Filières répond à un besoin de la collectivité et de la station de disposer de nouvelles zones urbaines à destination touristique.

La configuration polycentrée de Vars a forgé l'identité de cette station, où la vie touristique s'organise par quartiers à dimension humaine, en liaison directe avec les différents fronts de neige.

Le secteur des Filières accueillera un complexe touristique avec 1350 lits, un espace de balnéothérapie, de remise en forme et un Spa.

L'accès à ce secteur se fera depuis le lotissement du Hameau des Rennes en rive gauche du Chagne, par une voie à réaménager dans la zone de Fontbonne en passant sur un ouvrage existant de franchissement du Chagne à remettre aux normes, situé en contrebas du futur complexe.

M

4.2 Objectifs du projet

Le projet de création de voirie a pour objectif de permettre l'accès au site des Filières depuis le lotissement du Hameau des Rennes en rive gauche du Chagne.

Un ouvrage d'art (franchissement du Chagne) sera réaménagé sur le cours d'eau traversé.

La voirie sera également aménagée de manière à accueillir un cheminement piéton reliant le site des Filières à la station des Claux.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Les travaux sont prévus sur une durée de 4 mois à compter du mois de juin 2014.

Ils se dérouleront en plusieurs phases :

- * Création de la plateforme routière et de ses accotements (70 mètres en rive gauche et 140 mètres en rive droite),
- * Mise au normes de l'ouvrage hydraulique de franchissement (Pont),
- * Aménagement du cheminement piéton et des interfaces entre voirie et piste de ski.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Après la mise en service de la voie d'accès aux Filières, le flux de circulation se fera à double sens depuis la RD902 jusqu'au site touristique.

Le trafic prévisionnel en période d'affluence touristique (départ/arrivée les week-ends) est évalué entre 700 et 750 véhicules par jour. En semaine, le trafic sera réduit.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s)

* Dossier UTN (approuvé le 17 octobre 2007)

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Annexe de l'article R. 122-2 du code de l'environnement Rubrique n°6-d et n°7-a

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
* Longueur de la voirie :	* 210 mètres
* Largeur de la voirie :	* 7 m
* Surface de la voirie :	* 1600 m ²
* Longueur du pont :	* 15 m

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Sites des Filières :

* Commune de VARS
* Département des Hautes Alpes

Coordonnées géographiques¹ Long. 6 ° 41 ' 26 " E Lat. 44 ° 33 ' 55 " N

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°.

Point de départ Long. 6 ° 41 ' 22 " E Lat. 44 ° 33 ' 57 " N

Point d'arrivée Long. 6 ° 41 ' 28 " E Lat. 44 ° 33 ' 58 " N

Communes traversées :

Commune de VARS

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

Le programme de travaux correspond à l'aménagement du site des Filières en complexe touristique comprenant les infrastructures routières d'accès.

L'aménagement du site des Filières fera l'objet d'une demande de permis d'aménager. Il y a lieu de préciser que ledit permis d'aménager n'est pas soumis à étude d'impact (rubrique n°33 de l'annexe de l'art. R. 122-2 du code de l'environnement) dans la mesure où le PLU, approuvé par délibération le 15 juillet 2007, a fait lui-même l'objet d'une évaluation environnementale qui a pris en compte l'incidence du projet immobilier autorisé par arrêté UTN du 17 octobre 2007 dans le secteur des Filières (en ce sens réponse Ministérielle J.O. SENAT 27/06/3013).

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

L'usage des sols est : Chemin d'accès au refuge Gargamelle

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation ; Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Le PLU applicable sur la commune de Vars a été approuvé le 15/07/2008, et modifié en juillet 2012. La zone relative au projet d'aménagement des Filières se situe en **zone AU1c** : Zone à caractère naturel destinée à être ouverte à l'urbanisation, et à recevoir essentiellement des constructions à usage principal d'habitat permanent ou touristique.

La voirie d'accès ainsi que l'ouvrage d'art sur le Chagne se situent en **zone N** : Zone naturelle concernant des terrains qu'il convient de préserver en raison de la qualité des sites, milieux naturels, paysages et de leur intérêt, notamment du point de vue esthétique, historique ou écologique soit de l'existence d'une exploitation forestière, soit de leur caractère d'espaces naturels.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée >

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il >	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZNIEFF de type I n°05-100-162 "Pentes et zones humides du Col de Vars"
en zone de montagne ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Station de montagne de Vars : Vallée du Chagne avec les sommets principaux Point de l'Eyssina, Pic de Chabrières, Tête de Vars.
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe en limite de zone humide n°05-100-162 "Pentes et zones humides du Col de Vars"
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Un Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles (PPR) applicable sur la commune de Vars a été approuvé le 18/07/2002. Il concerne les risques de crues torrentielles, de chutes de pierres, de glissement de terrain et d'avalanches.
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe : * en site inscrit n°93105051 "Station de Vars et abords de la RN202", * à proximité du site inscrit n°93100001 "Abords du Col de Vars"
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité >	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

MB

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement >		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'évaluation des impacts du projet d'aménagement du site des Filières sur la biodiversité a conduit à la mise en place de mesures de suppression et de réduction des impacts lors de la réalisation des travaux : * Utilisation au maximum des pistes existantes et des zones dégradées lors de l'installation du chantier et des déplacements des engins, * Conservation des zones boisées, des prairies et des zones humides, * Préservation de la ripisylve de la Chagne, * Revégétalisation des zones décapées lors des travaux, action facilitant la recolonisation des espaces par des espèces végétales.
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'emprise du projet utilise au mieux les emprises existantes des pistes <i>in situ</i> .
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se tient en limite de la zone Rouge R9 Zone de glissement de terrain et de crue torrentielle : l'ouvrage sur le Chagne se situe en amont de la zone à risque. Ce risque a été traité dans l'UTN approuvé le 17 octobre 2007 : réalisation d'études géotechniques pour la gestion des risques de glissement de terrain et d'études hydrauliques (Dossier loi sur l'eau) pour la gestion des risques de crue torrentielle.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet en phase chantier induit des nuisances sonores temporaires pour le voisinage.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet en phase chantier induit des vibrations temporaires pour le voisinage.
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

M

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ? <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ? <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p>		<p>Le projet ne prévoit pas d'installation de luminaire public, le long de la voirie.</p>
Pollutions	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ? <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p>		<p>La réalisation des travaux entrainera l'émission de Gaz à effet de serre en phase chantier.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>		
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ? <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p>		<p>Lors de la phase chantier, le site sera protégé des éventuelles pollutions (effluents) par des mesures de protections et d'étanchéité des engins et matériels pouvant induire des fuites d'hydrocarbure ou d'huile. Les déchets de chantier seront stockés puis évacués vers une filière de traitement adaptée.</p>
Patrimoine / Cadre de vie / Population	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ? <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p>		<p>Aucun monument historique, aucune zone de protection architecturale et paysagère et aucun site archéologique n'est recensé dans le secteur d'étude dans lequel le projet s'insère.</p>
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ? <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p>		

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles ?

(Consultation du site de la DREAL PACA - Avis de l'Autorité Environnementale le 09/01/2014).

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels ?

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au vu de la prise en compte des enjeux environnementaux sur le site des Filières par la mise en place de mesures de suppression et de réduction des impacts en phase travaux (utilisation des pistes existantes, préservation des espaces naturels et du cours d'eau, préservation de la qualité du milieu), au vu des études préalables sur la biodiversité et au vu des caractéristiques techniques du projet (linéaire de voirie de 0,210 km avec ouvrage sur le Chagne de 15 m) et de ses objectifs (création d'un accès sécurisé depuis la RD902 vers le site des Filières), il ne sera pas nécessaire que le projet fasse l'objet d'une étude d'impact.

Au regard des dispositions de l'article R.421-23-f du code de l'urbanisme, les travaux d'affouillements et d'exhaussement liés à l'aménagement de la voirie et du pont sont dispensés de la procédure de déclaration préalable du fait qu'ils n'excèdent pas 2 mètres.

M

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire H non publiée »	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) »	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	X
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé »	X
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau »	X

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Plan d'aménagement : Liaison "Zone de Fontbonne / Zone des Filières"

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à **Vars**

le, **30 JANVIER 2014**

Signature

